

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026
N°DC-2026-32

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre de Secours de Grand-Champ

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5212-6 et L.5211-7 ;

Dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, il convient de procéder au renouvellement des délégués représentant la commune au sein du SIVU du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Grand-Champ.

La commune de Colpo est membre du SIVU du CIS de Grand-Champ. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués. Aucun délégué suppléant n'est admis.

L'élection des deux représentants a lieu par un vote à bulletin secret, au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux candidatures sont proposées : Monsieur Freddy JAHIER et Monsieur Gilles DRÉANO

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ELIT** Monsieur Freddy JAHIER et Monsieur Gilles DRÉANO comme délégués de la commune au SIVU du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Grand-Champ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo
Freddy JAHIER

